

- Concernant la micro-faune du sol, les informations existantes sont lacunaires et contradictoires. Seul un protocole scientifique sur la durée pourra permettre de tirer des conclusions sérieuses. Compte tenu des spécificités du digestat de BioQuercy et des limites de transposabilité des expériences, le protocole devra être construit localement en s'intéressant à la microfaune des sols lotois et au digestat de BioQuercy.

Concernant la protection des eaux et sous-sols du Causse, la mission a étudié le plan d'épandage du digestat, sa programmation annuelle via le plan d'épandage prévisionnel et la traçabilité de sa réalisation. Au vu de ce dispositif exigeant et des quantités réglementairement autorisées à l'épandage (15 m³ à 20 m³ par hectare par an), le risque de percolation du produit liquide dans le sous-sol est quasiment nul pour des pratiques respectant l'arrêté préfectoral (quantité, conditions météorologiques, parcelles recevant antérieurement des lisiers ou des fertilisants minéraux, utilisation de pendillards). Il n'en reste pas moins patent que ce territoire, aux sols peu épais et au sous-sol karstique, n'a pas la même capacité à accueillir des effluents organiques liquides que des zones de sol profond. La révision concertée du plan d'épandage en cours s'est attachée à encore réduire ce risque en tenant compte des observations et demandes des acteurs territoriaux et notamment du parc naturel régional des causses du Quercy. L'effort à conduire doit donc porter sur le plein respect de la réglementation d'épandage et des bonnes pratiques correspondantes, sur la mise en place de dispositifs de suivi et signalement d'anomalies, sur la réactivité pour corriger les éventuels problèmes détectés. Cet effort gagnerait à porter sur l'épandage de toute matière organique liquide sur ce type de sols. La mission souligne que le risque associé à l'épandage de digestat est significativement inférieur à celui associé à l'épandage de lisiers dont les conditions réglementaires sont moins contraignantes en termes de qualité sanitaire et de doses apportées. La mission recommande de mettre en œuvre une charte d'épandage des effluents liquides en zone karstique lotoise.

Concernant la qualité du digestat et son possible impact sur la qualité des eaux, les suspicions reposent essentiellement sur l'éventuelle présence de substances (éléments traces métalliques, composés traces organiques, bactéries) non contenues dans le lisier mais pouvant provenir de autres matières premières entrant dans le méthaniseur (sous-produits d'abattoirs, boues de station d'épuration d'industries agro-alimentaires notamment). La surveillance de la composition du digestat prévue dans l'arrêté préfectoral et vérifiée par la mission atteste que ce problème est maîtrisé. La levée des inquiétudes peut également passer par l'amélioration globale du suivi de la qualité des eaux du sous-sol karstique, utilisant et amplifiant les travaux de l'observatoire intra-karst du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

La mission a noté une mobilisation intense des acteurs du territoire, se traduisant notamment par une forte participation à la commission locale de suivi (CLS), mise en place et accompagnée par la préfecture du Lot. La CLS a d'ores et déjà construit des outils de surveillance, d'information et de concertation, même si les oppositions de principe et la méfiance entre acteurs restent entières sur certains sujets. Les travaux de la commission doivent être poursuivis dans un souci d'information et de transparence porté à la fois par BioQuercy et par l'administration, en renforçant le rôle des différents protagonistes actifs du territoire (observatoire des odeurs, rucher-école et GDSA, observatoire intra-karst et agence régionale de santé (ARS)...).

La mission suggère d'appuyer ses travaux sur un observatoire participatif de la méthanisation, à organiser localement en faisant intervenir des compétences reconnues, notamment scientifiques, sur les différents sujets identifiés par la CLS, ceci en articulation avec les dispositifs nationaux et régionaux existants ou à construire.